



Deux défis nouveaux pour la recherche en lettres et sciences humaines : les appels d'offre et le monde de l'entreprise

Didier MARCOTTE

Comme on le constate trop bien dans les débats qui président aux grandes orientations budgétaires en matière de recherche et de développement, les sciences de l'homme et de la société (SHS) doivent *a priori* se défendre de leur statut et revendiquer de manière répétée leur légitimité. Souvent perçues comme étrangères par essence au monde de l'entreprise, elles sont présentées comme trop peu soucieuses d'autofinancement et, en l'occurrence, trop dépendantes des fonds publics. Sommées de conjurer l'idée qu'elles n'apportent en général à l'objet scientifique qu'un supplément d'âme, il leur faut démontrer dans la pratique la sensibilité particulière de leurs spécialistes aux enjeux sociétaux.

À cet égard, les lettres et sciences humaines sont sans doute plus exposées à ce type de problème que ne le sont les sciences juridiques, économiques, sociales ou de gestion, dont le lien avec l'institution est plus aisément reconnu par les acteurs de la décision. Or, au cours de la dernière décennie, la recherche en lettres et sciences humaines a été, comme le reste des SHS, confrontée à une évolution considérable du cadre dans lequel les politiques publiques, précisément, veulent la soutenir et des pratiques qu'il lui faut adopter pour rester compétitive. Longtemps réticente à répondre aux prescriptions du secteur économique, il lui a fallu faire face, dans de nombreux pays,

aux conséquences de la décentralisation et à l'émergence des collectivités locales comme force de proposition et source de financement, au risque de voir le critère de l'application immédiate prendre le pas sur l'*aléa* inhérent à la recherche fondamentale. D'un autre côté, l'État se montre désormais, dans la plupart des pays, soucieux d'imposer une ligne de conduite directrice aux scientifiques. Il y arrive en procédant par appels d'offre thématiques, un usage inspiré des sciences exactes, naturelles et appliquées. Il y parvient, également, en encourageant l'affirmation des spécificités locales, *via* les pôles de compétitivité ou d'excellence, un dispositif où les lettres et sciences humaines, rarement jugées comme un moteur de développement à l'échelle régionale, ont du mal à se faire reconnaître. Enfin, le monde de l'entreprise est invité à contribuer davantage au soutien à la recherche, mais se montre hésitant à financer des travaux dans un domaine, comme celui des humanités, où le retour sur investissement est difficilement quantifiable.

Les risques que ce cadre nouveau, en voie de diffusion sur tous les continents, pourrait faire peser sur la recherche ont été depuis longtemps diagnostiqués. Celui d'une instrumentalisation de nos compétences est sans doute le plus sensible, mais il n'est pas spécifique à nos disciplines. Comme on le sait ou comme on l'espère, le chercheur est par principe frileux à devenir un simple prestataire de services, à être utilisé comme une caution des choix politiques ou à servir d'agence de notation auprès du pouvoir et des décideurs. Le risque est réel aussi de ne plus obéir qu'aux possibilités du moment, sans dégager de perspective sur le moyen et le long termes. Enfin, la nécessité de produire des rapports et des bilans périodiquement, empêche souvent la prise de hauteur ou le recul critique. Elle peut générer aussi un discours qui se suffit à lui-même, où les attentes du commanditaire ou du financeur sont par avance satisfaites, grâce au maniement d'une

rhétorique de la *captatio* cherchant à gommer la dimension aléatoire de la recherche et se substituant finalement à l'énoncé concret des résultats.

Heureusement, les temps sont révolus où, face à cette situation, on préférerait sacrifier l'efficacité à la déploration. Désormais, des structures se mettent en place, dans beaucoup d'universités, pour répondre de façon pragmatique à des exigences qui se normalisent. Dans les cas les plus favorables, les établissements mettent en place, à la disposition de l'ensemble des équipes de recherche, un service central qui assure une veille scientifique, qui suit les appels d'offre et qui garantit une interface stable avec les collectivités politiques et le secteur économique. Par vocation, ce service a un rôle déterminant dans la valorisation des activités de recherche et peut même promouvoir la création d'entreprises. Par son truchement, les SHS pourront mettre leur expertise en valeur et disposeront en retour des moyens logistiques pour s'intégrer dans des programmes de recherche au spectre disciplinaire très large, comme ceux qui, aujourd'hui, portent sur le développement durable, les agroressources, les politiques d'accès aux soins, les risques industriels et leur acceptabilité par les populations, la valorisation du patrimoine des entreprises, ainsi que la délimitation des appellations contrôlées. Ce ne sont là que des exemples ordinaires, empruntés à l'actualité, mais ils se rapportent à des questions cruciales qui, en ce qu'elles intéressent directement le politique, doivent aussi mobiliser une partie de nos ressources. Elles inspirent d'ailleurs régulièrement les appels d'offre à l'échelle nationale ou internationale. Ainsi, ce n'est pas un hasard si plusieurs de ces exemples figurent parmi les thématiques retenues par l'ANR, l'Agence nationale de la recherche, que la France a créée en février 2005. Ils sont simplement représentatifs des défis majeurs qui se posent à ceux œuvrant dans les

domaines où le rôle critique et catalyseur des sciences humaines doit s'affirmer impérativement. De fait, il s'agit pour nous de montrer que la réflexion que ces questions suscitent est une dimension nécessaire à tout projet relatif à l'aménagement du territoire, à la constitution ou à l'amélioration du capital social, à la promotion de l'engagement citoyen et à la recomposition des espaces publics.

Dans ce contexte, nous devons faire face à deux urgences liées aux SHS : d'une part, la dispersion des moyens affectés à l'ingénierie des projets ; d'autre part, l'éclatement des lieux où s'exercent la décision et la gestion administratives. Chacune des sciences constitutives de notre domaine doit évidemment garder sa méthodologie et ses pratiques propres, ainsi que continuer de privilégier la recherche fondamentale dans ses exigences les plus techniques et les plus spécifiques, mais, eu égard au nombre réduit d'ingénieurs dont nos centres de recherche disposent en général, les moyens d'encadrer administrativement la recherche doivent être centralisés au maximum. Ce sera la condition pour dégager à la base, au plus près de l'objet même de la recherche, les ressources humaines les plus qualifiées. L'animation, par un enseignant chercheur et un ingénieur de recherche, d'une cellule unique de veille et de montage de projets au service de l'ensemble des sciences humaines peut être une opération profitable, si elle est l'expression d'une volonté des équipes et des laboratoires de s'engager dans une démarche fédérative. Elle-même pourra constituer à son tour, dans l'établissement, l'interface entre les équipes, les écoles doctorales en SHS, puis le service central de la recherche et de la valorisation.

À ce propos, il faut souligner le fait que la capacité de nos formations et de nos écoles doctorales à assurer aux nouveaux docteurs une insertion professionnelle rapide

devient un indicateur décisif pour l'évaluation des universités et pour le maintien, dans celles-ci, d'une activité de recherche diversifiée. Le manque de reconnaissance, par le monde de l'entreprise, pour le titre de docteur est un facteur qui pénalise singulièrement la recherche en sciences humaines et qui contribue à la déprécier auprès des étudiants issus de nos filières. Aussi bien les universités, et plus particulièrement celles qui comptent des Facultés de lettres et sciences humaines, doivent-elles oser créer des partenariats avec des entreprises prêtes à investir dans la formation de nos étudiants. Plusieurs initiatives récentes en France contribuent à conjurer l'idée d'une incompatibilité entre le secteur privé et celui de la recherche en lettres, en sciences humaines ou en sciences sociales. Certaines institutions proposent une formation en alternance (dispositif Elsa); d'autres, des contrats à durée limitée pour des étudiants titulaires du master 2 (opération Phénix); d'autres encore, des soutiens financiers pour les entreprises qui embauchent un doctorant et qui l'inscrivent dans un programme de recherche affilié à un laboratoire public (Conventions industrielles de formation par la recherche – CIFRE). Si elles restent encore limitées dans leurs effets, ces tentatives confirment que c'est en misant sur la formation et en intégrant à sa stratégie de développement les attentes de la société que la recherche en SHS confirmera sa vitalité et assurera sa pérennité.